

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Département du
VAL D'OISE

Du 16 décembre 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET
TARIFS DES
ATELIERS MEMOIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Jeanine PELAMOURGUES
Messieurs Marc REMOND, Mouloud ANIBA et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS
Invitée: Madame Maud SAID – Assistante administrative

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la nécessité de proposer aux Beauchampois de 70 ans et plus d'entretenir, stimuler et développer leur mémoire par le biais d'ateliers mémoire ;

Considérant que ces ateliers ont lieu tout au long de l'année, à raison d'une fois par semaine hors vacances scolaires ;

Considérant le montant de 85€ pour une personne imposable et 51€ pour une personne non imposable ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le renouvellement des ateliers mémoire par tacite reconduction, le CCAS se chargeant du choix du prestataire et maintient les tarifs appliqués.

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération mise
en ligne sur le site
de la ville le
23/12/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
11 décembre
2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 16 décembre 2024



Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET